

Procès-verbal de l'assemblée générale du Cat-Club de Genève

Echallens, le 12 juillet 2026

Membres présents: 34

Membres excusés: 115

Présidence de l'assemblée: Geneviève Thut («GT»)

Accueil

10h45 Début de l'assemblée

La présidente s'étonne du peu de réponses à la convocation, moins de 50%.

Recherche d'une personne pour traduire aux membres venus de Suisse alémanique. Marlène Messerli se dévoue.

Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité

Approbation du PV de la dernière assemblée générale

Approuvé à l'unanimité

Rapport des vérificateurs aux comptes

La vérification des comptes souligne une perte à Palexpo sur divers points. GT relève l'importance de cette exposition pour l'image du club; il lui est souvent fait mention du prestige et de la qualité de cette expo lors de ses contacts avec des clubs, des éleveurs et des juges à l'international. GT rappelle que l'exposition est coûteuse, mais que le CCG est une association à but non lucratif.

GT parle des comptes dormants auprès de la banque Raiffeisen, qui engagent des frais de gestion, et propose de supprimer ces comptes, proposition acceptée à l'unanimité.

Chantal Collomb-Clerc («CCC») revient sur les frais de Palexpo et explique qu'une grande partie des frais de décoration du podium est offerte par Jean-Marc Cochet et elle-même. Elle rappelle que Palexpo exige une décoration et une animation en échange de la salle et du matériel mis à disposition. Si cette condition n'était pas remplie, le CCG pourrait voir cette exposition lui échapper.

CCC rappelle aussi que dans les frais de décoration sont compris ceux du matériel nécessaire au montage de la salle.

Pour diminuer les frais de Palexpo, proposition est faite par le comité de supprimer les cadeaux, voire les coupes et les différentes récompenses. L'assemblée refuse la proposition de supprimer ces diverses récompenses.

Proposition est faite d'économiser sur l'hébergement des juges. Réponse de GT: l'accueil est un élément primordial dans la capacité du club à fidéliser de bons juges; les tarifs de l'Ibis de Palexpo sont tout à fait acceptables pour une ville comme Genève; et déplacer les juges dans un hôtel éloigné de Palexpo engendrerait de gros frais de déplacement et une logistique supplémentaire. Il est donc décidé de continuer à loger les juges à l'Ibis de Palexpo.

Concernant les frais, toujours, le comité indique également que la tenue des comptes par une fiduciaire professionnelle génère des coûts importants. Les contrôleurs aux comptes évoquent l'augmentation des coûts liés au stockage du matériel. Le comité indique qu'il est possible de le trier mais que la majorité dudit matériel est utile. Anthony Berthouzoz («AB»), responsable de la logistique du matériel, fait remarquer que le volume du matériel de cuisine est insignifiant par rapport au volume général et qu'il peut être utile en cas d'expositions hors de Palexpo.

CCC rappelle que, pendant longtemps, le CCG a bénéficié gratuitement d'un espace de stockage annexe et que cette possibilité n'existe plus après un déménagement et que l'ensemble du matériel est désormais chez Planzer.

Le comité demande s'il y a des volontaires pour le tri chez Planzer. Quelques personnes disent attendre qu'une date soit fixée en fin d'été. Le comité demande à l'assemblée que les volontaires choisissent ce qui pourrait être jeté. Proposition acceptée par l'AG.

Un membre propose de stocker le matériel ailleurs que chez Planzer. GT rappelle que la logistique est compliquée et nécessite l'intervention de professionnels et des engins adaptés pour manier entre 30 et 35 palettes, dont des chariots pesant une tonne chacun. Planzer a l'avantage d'offrir un stockage de qualité, le chargement et le transport du matériel sur le site de l'exposition ainsi que les assurances nécessaires. Il serait extrêmement difficile de trouver une offre concurrente moins onéreuse. Par ailleurs, AB fait remarquer qu'il faudrait en plus des bénévoles «costauds», ayant la force de déplacer le matériel pour le chargement et le déchargement.

Rapport financier du CCG et du LOS

La présidente présente les éléments principaux des comptes, qui sont mis à la disposition des membres qui souhaitent les consulter.

Comptes du CCG: Aucune question n'est posée à ce sujet.

Comptes du LOS: Aucune question n'est posée à ce sujet.

Décharge des vérificateurs et approbation des comptes

Dans le cas du CCG et celui du LOS, les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes, de donner décharge aux vérificateurs et au comptable.

Les comptes 2024 et 2025 du CCG et du LOS sont approuvés à l'unanimité, décharge est donnée aux vérificateurs et au comptable.

Le comité remercie les vérificateurs pour leur travail.

Election des vérificateurs aux comptes pour 2026-2028

Se présentent: Laetitia Bonvin, Daniela Pellaud, Marie Pulfer

Elles sont élues à l'unanimité.

Election statutaire du comité 2026

Cindy Maury présente sa démission du comité pour raisons personnelles. GT la remercie pour le temps consacré au CCG.

Le reste du comité se représente (Katherine Cadury est absente pour cause de maladie). Se présentent à l'élection du comité Nicola Taylor (déjà très investie au secrétariat d'expo et dans toute l'organisation de chaque expo, avant, pendant et après); Anne Moginier qui revient au comité; Aurélie Celeia; Nathalie Fischer, qui aide déjà la présidente avant chaque expo.

GT rappelle que le travail du comité entre les expos est principalement organisé en distantiel.

Elle précise que les informations importantes sont envoyées par mail et demande à tous les membres de bien vouloir y répondre.

À la question d'un membre de l'assemblée quant à la répartition des tâches au sein du comité, elle répond que cette répartition s'effectue de manière autonome. Elle demande à l'assemblée d'élire le comité tel que présenté.

Le nouveau comité est donc élu dans son ensemble:

Geneviève Thut, présidente et secrétaire du LOS

Katherine Cadury, vice-présidente, secrétaire et traductrice

Chantal Collomb-Clerc, vice-présidente, coordinatrice expositions

Anthony Berthouzoz, responsable de la logistique Gros matériel et Montage/démontage

Emilie Duay, responsable de la logistique Petit matériel et intendance générale

Nathalie Fischer, préparation du secrétariat d'expo

Nicola Taylor, secrétaire d'expo

Aurélien Celaia, membre

Anne Moginier, membre

Yasmine Pittet, membre (a démissionné le 15.07.2026 pour raisons personnelles).

Réélection de la présidente

Geneviève Thut annonce qu'elle souhaite remettre son poste de présidente à la prochaine assemblée générale. Cependant, la remise de ce poste exige une période de transition. Il

nécessite en effet une connaissance approfondie du milieu des expos félines et de l'élevage. Les caractéristiques principales demandées sont:

- une bonne connaissance des différentes races
- une bonne connaissance de l'élevage
- de bonnes relations avec les différents clubs félines
- avoir soi-même amené des chats à un haut niveau de concours
- avoir de bonnes capacités relationnelles et une aptitude à la gestion des conflits

Le comité souhaite recevoir des candidatures officielles par écrit, avec une lettre de motivation. Un membre demande quelle est l'origine du CCG. GT retrace l'historique de ce dernier. Elle précise les conditions dans lesquelles elle a été poussée à reprendre sa présidence.

La présidente est réélue à l'unanimité.

Divers CCG

1. M. Moreno a confirmé sa présence avec son équipe pour le montage/démontage de l'exposition 2026 à Palexpo, en soutien d'Anthony Berthouzoz et Emilie Duay. Le comité remercie M. Moreno et son équipe pour leur travail essentiel.
2. Le thème de l'exposition 2026 sera «Chatlamity Jane au Far West». CCC parle du matériel déjà rassemblé et de celui qui manque encore. Elle précise que la direction de Palexpo a des exigences relatives à la sécurité, ce qui peut empêcher l'utilisation de certains accessoires/dispositifs/matières sur le podium. On cherche encore du matériel: des selles western, des tonneaux anciens (Gilda d'Amico est sollicitée). Les personnes susceptibles de posséder du matériel correspondant au thème peuvent contacter CCC.
3. La présidente précise que si le club veut organiser une 2^e expo annuelle, il aura besoin de bénévoles pour la promotion de celle-ci (affichage, distribution de flyers, etc.) et pour assurer le déroulement (caisse, bar, etc.) durant toute l'exposition. Emilie Duay et Aurélie Celaia ont trouvé une salle en Valais; il faudra vérifier si sa taille permet l'organisation d'une expo. Le prix de la salle serait d'environ 600 fr. par jour pour une surface de 400 m². CCC pense que la salle est un peu petite; elle précise qu'une expo coûte en moyenne 25'000 fr. au club et qu'il faut donc pouvoir mettre un nombre de chats suffisant dans la salle, les entrées visiteurs ne pouvant pas rapporter assez pour couvrir les frais.
4. La présidente annonce qu'il n'y a en principe pas de pique-nique prévu en 2027 mais que le comité attend volontiers des propositions. Pour 2028, le comité recherchera un emplacement en priorité sur Genève.
5. GT rappelle que la demande de cotisation est toujours envoyée en décembre, avec les vœux du CCG, que celle-ci doit être payée avant le 31 mars, qu'un rappel est envoyé avant le 15 avril, qu'un éventuel second l'est avant le 15 juin. À la suite du 2^e rappel, l'exclusion du

club est prononcée en cas de non-paiement. Tous ces courriers du club sont envoyés par mail. GT apprécierait qu'on prête attention aux mails envoyés et qu'on prenne la peine d'y répondre lorsque demandé.

6. Modification des statuts:

a) Actuellement, le président et le siège social doivent être à Genève. Il est demandé que le siège social soit à l'adresse du président, obligatoirement en Suisse. Proposition approuvée à l'unanimité.

b) GT demande que, dans les motifs de renvoi d'un membre, figure le cas de l'abandon d'un ou plusieurs chat(s) à la SPA ou n'importe quel refuge animalier. Ce serait d'autant plus justifiable que les clubs félins souffrent d'une très mauvaise image auprès de certains défenseurs des animaux, et que ce durcissement des règles de leur part ne pourrait qu'être salué par ces derniers.

7. Un membre demande s'il est possible de séparer les comptes d'expo de la TICA de ceux du CCG. GT répond que la TICA coûte de l'argent au CCG puisqu'on fait venir des juges de loin et qu'il en faut beaucoup (frais de déplacement, d'hôtel et de restaurant, etc.). Séparer les comptes de la TICA serait extrêmement compliqué. Par ailleurs, le club TICA, Helveticat, a été créé par le CCG, qui paie lui-même tous les frais, considérant que la TICA est un plus pour son image.

Divers concernant le LOS

1. Le LOS préconise la castration/stérilisation de chatons présentant des défauts les rendant inaptes à l'élevage. Actuellement, en effet, si ces chatons sont vendus entiers avec obligation de castration/stérilisation et que cette obligation n'est pas respectée, il peut arriver qu'ils reproduisent sans pedigree et que leurs descendants soient vendus pratiquement au même prix que des chats avec pedigree.
2. GT affirme qu'on ne peut parler de «ses» lignées que lorsqu'on a élevé au minimum 3 générations portant son affixe.
3. GT préconise d'éviter de vendre ensemble un frère et une sœur sans qu'aucun des deux ne soit castré/stérilisé. Dans le cas de cette consanguinité, aucun pedigree ne peut être délivré.
4. GT demande de remplir correctement et entièrement les demandes de pedigree, notamment le nom des nouveaux propriétaires s'ils sont connus, cela pour éviter les allers-retours de ces documents. Un supplément de 2 fr. 50 par pedigree sera appliqué dès janvier 2027 en cas d'absence du nom du nouveau propriétaire du chaton. La présidente demande aussi qu'on indique le numéro de la puce sur la demande de pedigree (notamment obligatoire pour un chat partant à l'étranger).
5. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, seuls les ragdolls aux yeux bleus peuvent porter le nom de ragdoll. Les minks, sépias et autres s'appellent désormais chérubims et ont un pedigree expérimental, la race n'étant pas encore reconnue. Ils peuvent être exposés mais n'ont pas le droit de concourir en championnat.
6. Enfin, GT exprime le souhait que les chats soient considérés et traités comme des animaux de compagnie, et non comme des animaux de rente. Un chat d'élevage ne devrait pas avoir à attendre d'être un «retraité d'élevage» pour avoir une «vie de

canapé»... Il est choquant aussi de voir que, souvent, ces retraités sont vendus et non donnés.

7. Un protocole d'accord de partenariat a été conclu avec le LOOF. Ce dernier et le CCG/LOS doivent désormais respecter les juges, pedigrees, titres, etc., de l'autre partie.
8. Les nouveaux règlements européens en matière féline deviennent beaucoup plus stricts et ne vont pas tarder à nous impacter. Notamment sur le plan de la consanguinité, qui ne pourra être pratiquée que par des éleveurs chevronnés ayant présenté un plan d'élevage. Si un excès de consanguinité est constaté, la mention «Chat non destiné à la reproduction pour cause d'excès de consanguinité» devra figurer sur le pedigree.
9. Les statuts permettent d'effectuer un parcours national de titres. Jusqu'ici, à des fins de différenciation, ces titres et le nom du chat figuraient en vert. Daniela Pellaud demande que cette couleur soit changée. Après discussion, il est voté qu'on utilise désormais des caractères gras en lieu et place de la couleur verte.

La séance est levée à 12h15, suivie de l'apéritif offert par le club et du pique-nique.

Le comité remercie toutes les personnes ayant aidé à la rédaction du présent PV.